

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 616****16 juin 2004****SOMMAIRE**

<b>A.G.S.I., Agence Générale et Service d'Investissement S.A., Bergem</b> .....	<b>29537</b>	<b>GDL FI S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29565</b>
<b>A.S.M. Investments S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29567</b>	<b>Geronimo S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29559</b>
<b>Activest Lux Greater China</b> .....	<b>29523</b>	<b>GML, Gesellschaft für Musiktherapie zu Lëtzebuerg, A.s.b.l., Schwebach</b> .....	<b>29523</b>
<b>AIG Multilabel Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>29551</b>	<b>HSBC International Select Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>29559</b>
<b>Alifinco S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29560</b>	<b>HSH Nordbank International S.A., Luxembourg</b> ..	<b>29549</b>
<b>American Express Funds, Sicav, Luxembourg</b> ...	<b>29557</b>	<b>I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29564</b>
<b>Arcotex S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29558</b>	<b>Imar S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29546</b>
<b>Area S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29559</b>	<b>Imar S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29548</b>
<b>Assolux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>29568</b>	<b>Inhalux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29552</b>
<b>Athena Venture Capital Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29555</b>	<b>Intercity Development S.A.H., Luxembourg</b> ....	<b>29564</b>
<b>Atlantis Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29556</b>	<b>Intergarden S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29565</b>
<b>Barker Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29548</b>	<b>Intersaco S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29560</b>
<b>(Les) Baronnies d'Armagnac S.A., Luxembourg</b> ..	<b>29548</b>	<b>Japan Dynamic Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>29560</b>
<b>Brasserie M &amp; T S.A., Bascharage</b> .....	<b>29522</b>	<b>Javi International S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29561</b>
<b>Caesar Property, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>29528</b>	<b>Jehan S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29566</b>
<b>Catering Invest Corporation S.A.H., Luxembourg</b> ..	<b>29563</b>	<b>Latincom S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29566</b>
<b>Codepa S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29567</b>	<b>Latinvest S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29566</b>
<b>Costamar Finances Holding S.A., Luxembourg</b> ...	<b>29568</b>	<b>Lindway Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29558</b>
<b>Crystal Bull Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29553</b>	<b>Locarent Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29555</b>
<b>Dankalux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>29538</b>	<b>Lubesa S.A., Strassen</b> .....	<b>29568</b>
<b>Dankalux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>29540</b>	<b>Lux Web Ventures Holding S.A., Luxembourg</b> ...	<b>29561</b>
<b>Decogest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29549</b>	<b>Merchant Fin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29550</b>
<b>Delphi International Holdings Corporation Luxembourg S.C.S., Bascharage</b> .....	<b>29534</b>	<b>Merchant Fin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29550</b>
<b>Delphi International Holdings Corporation Luxembourg S.C.S., Bascharage</b> .....	<b>29537</b>	<b>Mingus S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29554</b>
<b>Digital Media Development S.A., Luxembourg</b> ...	<b>29562</b>	<b>Mondi Investments (Austria), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>29543</b>
<b>ETMF II C, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>29551</b>	<b>Mondi Investments (Austria), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>29546</b>
<b>ETMF II E Luxco, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>29549</b>	<b>Obanosh S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29556</b>
<b>Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G., Luxembourg</b> .....	<b>29554</b>	<b>Pierra Menta Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29556</b>
<b>European Trade Center S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29555</b>	<b>Point of Sale Technologie S.A., Strassen</b> .....	<b>29526</b>
<b>Falkland S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29550</b>	<b>Prime Invest I S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29554</b>
<b>Falkland S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29550</b>	<b>Ravago Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29557</b>
<b>Financière Blandine S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29561</b>	<b>Regilux Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>29551</b>
<b>Financière de l'Yser Holding S.A., Luxembourg</b> ...	<b>29556</b>	<b>Sadyd S.A., Luxembourg</b> .....	<b>29553</b>
<b>G.A.F.L. S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29565</b>	<b>Samat S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>29558</b>
<b>Galilée Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>29563</b>	<b>Sarasin Multi Label, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>29562</b>

Savizor S.A., Luxembourg . . . . .	29540	Trevice Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	29552
Savizor S.A., Luxembourg . . . . .	29542	Vakrally S.A.H., Luxembourg . . . . .	29562
Sefo Luxembourg S.A., Strassen . . . . .	29561	Villeneuve Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	29554
Sixt S.A., Luxembourg . . . . .	29566	Vitorec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29522
Sun Investments S.A., Strassen . . . . .	29563	VMS Luxinter Sicav, Luxembourg . . . . .	29564
Tepimo S.A.H., Luxembourg . . . . .	29552	Wardley Asia Pacific Investments Limited, Sicav, Luxembourg . . . . .	29553
Toolbird International S.A., Luxembourg . . . . .	29542	Xenos, Sicav, Luxembourg . . . . .	29567
Toolbird International S.A., Luxembourg . . . . .	29542		

**BRASSERIE M & T S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 77.699.

*Réunion du Conseil d'Administration du 6 avril 2004*

En ce jour, 6 avril 2004, le Conseil d'Administration de la société anonyme BRASSERIE M & T s'est réuni en son siège social à Bascharage - 240, avenue de Luxembourg pour décider ce qui suit:

En vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 10 des statuts de la société, le conseil d'administration a décidé:

- la révocation de Monsieur Luc Meyer, économiste, demeurant à Bertrange de sa fonction de gérant de l'hôtel avec effet immédiat;

- la nomination avec effet immédiat d'un nouveau gérant de son département hôtel en la personne de Monsieur Patrick Losch, hôtelier, restaurateur demeurant à L-8551 Noerdange, 1, rue Steckwee, ceci en remplacement de Monsieur André Morisot, décédé.

Monsieur Patrick Losch pourra engager la société pour un montant maximum de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) avec la co-signature d'un administrateur de la société.

Toutes les autres dispositions statutaires et modificatives par la suite, restent en vigueur.

Bascharage, le 2 avril 2004.

M. Meyer / J. Thomes / P. Losch / Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01672. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(033286.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

**VITOREC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 68.094.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire  
tenue à Luxembourg en date du 20 avril 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration  
tenu à Luxembourg en date du 20 avril 2004 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature. Luxembourg, le 20 avril 2004.

*Pour VITOREC HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03724. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033281.3/768/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

**ACTIVEST LUX GREATER CHINA, Fonds Commun de Placement.**

Das abgeänderte Sonderreglement betreffend den Fonds ACTIVEST LUX GREATER CHINA, welcher von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-AR01125, wurde am 7. Juni 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

(043989.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**GML, GESELLSCHAFT FIR MUSIKTHERAPIE ZU LËTZEBUERG, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8561 Schwebach, 7, Bréckewee.  
R. C. Luxembourg F 493.

## STATUTS

Entre les soussignés:

Backes Danièle, psychologue,  
2, rue de la Chapelle, L-3443 Dudelange, nat. luxembourgeoise  
Barthelemy-Schomer Marianne, psychologue,  
5, rue Belle-Vue, L-3815 Schifflange, nat. luxembourgeoise  
Bel Annie, infirmière,  
22, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, nat. néerlandaise  
Dartevelle-Toussaint Isabelle, professeur de musique, musicothérapeute,  
22, rue Nei Wiss, L-3327 Crauthem, nat. française  
Emering Paul, employé privé,  
19A, rue de la Montagne, L-6136 Junglinster, nat. luxembourgeoise  
Fabeck Mariette, fonctionnaire d'État,  
17, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, nat. luxembourgeoise  
Ferring Dieter, psychologue, psychothérapeute,  
Mühlenstraße 70A, D-54290 Trier, nat. allemande  
Giovannoni Christiane, employée privée,  
31, rue de la Vallée, L-3591 Dudelange, nat. française  
Hottua Michèle, institutrice,  
91, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, nat. luxembourgeoise  
Jacoby Rita, danse-thérapeute (M.A., DTR),  
11, am Sellerloch, L-8525 Calmus, nat. luxembourgeoise  
Khabirpour Fari, psychologue,  
20, rue Beichel, L-8283 Kehlen, nat. luxembourgeoise  
Klecker Catherine, musicothérapeute,  
24, rue Goethe, L-Luxembourg, nat. luxembourgeoise  
Lelong René, employé privé,  
13, Cité Beaulieu, L-6195 Imbringen, nat. luxembourgeoise  
Lelong Carole, étudiante,  
13, Cité Beaulieu, L-6195 Imbringen, nat. luxembourgeoise  
Leners Jean-Claude, médecin généraliste en psychogériatrie,  
13, rue Prince Jean, L-9052 Ettelbruck, nat. luxembourgeoise  
Moayed-Rafii Neda, médecin généraliste,  
42, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, nat. luxembourgeoise  
Reitz Francis, professeur d'éducation musicale,  
9, rue de Sterpenich, L-8379 Kleinbettingen, nat. luxembourgeoise  
Seligmann Roland, médecin pédiatre,  
25, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, nat. luxembourgeoise  
Tesch-Hoffmann Thérèse, professeur d'enseignement technique,  
10, rue Kreuzberg, L-9188 Vichten, nat. luxembourgeoise  
Thill Serge, conseil en gestion d'entreprise,  
7, Coin du Lohr, L-4987 Sanem, nat. luxembourgeoise  
Turmes Constant, psychologue,  
9, rue des Prunelles, L-2353 Luxembourg, nat. luxembourgeoise  
Vervier Jean-François, médecin spécialiste en psychiatrie infanto-juvénile,  
11, rue de Mamer, L-8277 Holzem, nat. belge et française  
Von Roesgen Annik, médecin généraliste,  
32, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, nat. luxembourgeoise  
Wallenborn Martine, musicothérapeute,  
29, rue de Dalheim, L-5328 Medingen, nat. luxembourgeoise

Wiltgen-Sanavia Marianne, chargée de cours, musicothérapeute,  
7, Bréckewee, L-8561 Schwebach, nat. luxembourgeoise  
ainsi que ceux, en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présentes selon la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 1<sup>er</sup>. Titre de l'association.** L'association porte la dénomination:  
GESELLSCHAFT FIR MUSIKTHERAPIE ZU LËTZEBUERG (GML), Association sans but lucratif (a.s.b.l.)

**Art. 2. Siège social.** Le siège de l'association est établi à Schwebach, L-8561, 7, Bréckewee. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3. Objectifs et moyens d'action.** Les objectifs de l'association sont la promotion et la reconnaissance de la musicothérapie au Luxembourg.

Pour ce faire l'association utilisera tous les moyens adéquats et se propose en particulier de:

- diffuser des informations sur la musicothérapie, sur les formations, sur les champs d'action.
- promouvoir des échanges entre musicothérapeutes et des échanges interdisciplinaires.
- organiser des conférences, collaborer avec des organisations internationales.
- soutenir des projets et promouvoir la recherche.

- ...

**Art. 4. Durée.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 5. Membres de l'A.s.b.l.** Les membres sont recrutés parmi les personnes physiques ou morales qui, par leurs activités, leurs compétences et/ou leurs ressources sont à même de concourir directement ou indirectement au succès de l'association et/ou désirent contribuer à la réalisation des objectifs de l'association et/ou favoriser son extension.

**Art. 6. Admission.** La qualité de membre est conférée par le conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes et propositions d'admission présentées. Ces demandes peuvent être faites par écrit ou verbalement.

**Art. 7. Perte de la qualité de membre.** La qualité de membre se perd par démission adressée au Conseil d'Administration.

Le membre qui, dans un délai de six mois à partir du rappel qui lui a été adressé, reste en défaut de payer les cotisations lui incombant, est réputé démissionnaire.

**Art. 8. Exclusion et suspension d'un membre.** L'exclusion d'un membre est prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Le membre à exclure doit être dûment convoqué et la décision d'exclusion figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

La suspension d'un membre est prononcée par le Conseil d'Administration jusqu'à la décision de la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 9. Situation du membre démissionnaire.** Le membre démissionnaire ou exclu et ses ayants droit n'ont aucun droit sur le fonds social et ils ne peuvent réclamer aucun compte ni faire apposer des scellés ni requérir un inventaire.

**Art. 10. Cotisation.** L'Assemblée Générale peut fixer une cotisation annuelle qui ne peut toutefois pas dépasser cent (100) euros.

**Art. 11. Conseil d'administration.** L'administration de l'association est confiée à un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze au plus. Ils sont élus par l'Assemblée Générale au vote secret à la majorité simple des suffrages valablement exprimés, le bulletin blanc étant retenu comme vote valable. En cas d'égalité du nombre de voix obtenues, on aura recours à un tirage au sort.

La durée du mandat d'administrateur est de deux ans. L'administrateur sortant est rééligible.

Le conseil d'administration nomme en son sein un président, un vice-président au moins, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier.

**Art. 12. Réunion du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est nécessaire, mais au moins une fois par an sur convocation du président ou à la demande expresse de trois administrateurs. Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents.

En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur peut être coopté par le Conseil d'Administration. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale suivante.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour assurer la bonne marche de l'association. Il est habilité à prendre toutes les décisions qui ne sont pas du ressort de l'assemblée générale.

Il peut acquérir, aliéner, échanger, donner en gage, hypothéquer, contracter des emprunts, placer des fonds, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres, avant ou après paiement, conclure des baux de toute durée, accepter des dons et legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il fait dresser les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir. Il se charge des publications au Mémorial et notamment de celles qui sont conservatrices de la personnalité civile.

Le conseil d'administration attribue à ses membres les fonctions exigées par les besoins administratifs et de gestion de l'association. Il peut créer des commissions de travail spéciales, composées d'administrateurs, de membres et d'experts.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs, soit pour la gestion journalière soit pour des affaires déterminées, à une ou plusieurs personnes choisies parmi les administrateurs ou en dehors de ceux-ci.

Les signatures conjointes de deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et dont l'un doit être le président ou un vice-président, engagent valablement l'association.

**Art. 14. L'exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15. Les assemblées générales ordinaires.** Quinze jours avant la date fixée par le conseil d'administration, les membres de l'association sont convoqués par l'intermédiaire du secrétariat. Les convocations se font par un communiqué de presse ou au moyen de lettres individuelles.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. L'ordre du jour est indiqué dans la convocation.

Les membres peuvent se faire représenter. Un membre ne peut disposer que d'une seule procuration. Les procurations sont déposées entre les mains du secrétaire ou d'un remplaçant avant le commencement de l'assemblée à l'entrée du local où l'assemblée va se dérouler.

L'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les attributions de l'assemblée générale comportent les droits suivants:

- nommer et révoquer les administrateurs;
- approuver annuellement les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice à venir;
- proposer des modifications statutaires;
- proposer la dissolution de l'association; la dissolution ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire;
- prendre toutes décisions dépassant les limites légalement ou statutairement dévolues au conseil d'administration.

Sans préjudice des prérogatives des assemblées générales extraordinaires, il ne peut être statué, en principe, que sur des questions figurant à l'ordre du jour. Cependant, des propositions signées par cinq pour cent au moins des membres de la dernière liste annuelle déposée au Registre de Commerce et des Sociétés et parvenant au moins 5 jours francs avant l'assemblée au conseil d'administration doivent être portées à l'ordre du jour sous forme d'ajout.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour à condition que l'assemblée générale y consente, séance tenante, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 16. Les assemblées générales extraordinaires.** L'assemblée générale extraordinaire se prononce sur des modifications à apporter aux statuts, sur des événements graves et sur la dissolution de l'association. Elle se réunit à la demande du conseil d'administration ou sur demande motivée faite en assemblée générale ordinaire.

Une assemblée générale extraordinaire peut aussi être provoquée lorsque vingt pour cent au moins des membres de la dernière liste annuelle présentent une demande comportant un ou plusieurs motifs et expliquent l'objet précis de la démarche. La procédure de convocation est la même que pour les assemblées générales ordinaires.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer sur des modifications aux statuts courants que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit deux tiers des membres de la dernière liste annuelle. Les modifications ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions ne sont approuvées que si elles réunissent les deux tiers des voix. De plus, ces décisions doivent être soumises à l'homologation du Tribunal civil.

Pour toute modification portant sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, il est renvoyé aux dispositions de la loi.

Les modifications aux statuts doivent être publiées dans le mois de leur date au Recueil spécial des sociétés et associations, Mémorial C.

**Art. 17. Ressources de l'A.s.b.I.** Les ressources de l'association se composent:

- a) de la cotisation des membres, payable annuellement et d'avance dans le mois de son appel et dont le montant est fixé chaque année pour l'année suivante par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration;
- b) des subventions, subsides ou dons qui peuvent lui être alloués;
- c) du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

**Art. 18. Surveillance.** La surveillance de l'association est confiée à un ou plusieurs commissaires, membres ou non, nommés par l'assemblée générale; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder deux ans. Ils sont rééligibles.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle de toutes les opérations de l'association. Ils peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance ainsi que des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de l'association.

**Art. 19. Décharge des administrateurs et commissaires.** Après avoir adopté le bilan et approuvé la gestion financière, l'assemblée générale doit, par un vote spécial, se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

Si l'assemblée générale leur donne décharge, les administrateurs sont définitivement à l'abri de toute réclamation et de toute poursuite, tant de la part de l'association que des membres personnellement, sauf néanmoins dans les cas suivants:

- si le bilan contenait une omission ou une indication fautive, dissimulant la situation réelle de l'association;
- si les administrateurs et les commissaires ont agi en dehors des statuts et si ces actes n'ont pas été spécialement relevés dans les convocations.

**Art. 20. Dissolution.** En cas de dissolution prononcée par une assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci pour procéder aux opérations de liquidation.

En cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'assemblée générale extraordinaire déterminera l'affectation des biens de l'association en se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

**Art. 21. Association de fait.** Si pour un motif quelconque l'association perdait la personnalité civile, elle continuerait, provisoirement ou définitivement, à exister comme association de fait.

**Art. 22. Dispositions finales.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, l'association renvoie au règlement intérieur de l'association et déclare expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21.4.1928 telle que modifiée.

L'assemblée générale constituante réunie en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1.- Sont désignés comme administrateurs:

1. Présidente: Wiltgen-Sanavia Marianne,
2. Vice-présidente: Darteville-Toussaint Isabelle,
3. Secrétaire: Wallenborn Martine,
4. Secrétaire adj.: Lelong Carole,
5. Trésorier: Turmes Constant,
6. Barthelemy-Schomer Marianne,
7. Giovannoni Christiane,
8. Hottua Michèle,
9. Klecker Catherine.

2.- Est (sont) désigné(s) comme commissaire(s):

Tesch Thérèse, Reitz Francis.

3.- La cotisation initiale à verser par les membres fondateurs est fixée à 20 euros (étudiants 10 euros).

Schwebach, le 14 mars 2004.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. DSO-AP00003. – Reçu 628 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(032930.3/000/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

## POINT OF SALE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 100.338.

### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société anonyme EUROPALUX HOLDING S.A., avec siège social à Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, inscrite au RC sous le numéro B.33.156.

Ici représentée par Monsieur Philippe Risch, ci-après qualifié,

En vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Bereldange.

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes, pour être formalisé avec elles.

2. Monsieur Philippe Risch, administrateur de société, demeurant à L-8325 Cap, 58, avenue de la Gare.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

#### Titre I.- Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de POINT OF SALE TECHNOLOGIE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Strassen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de produits alimentaires, de produits d'entretien, le commerce de verre. En outre la société a pour objet la vente et l'entretien de matériel pour le secteur horesca.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) représenté par dix (10) actions d'une valeur nominale de trois mille cinq cent Euros (EUR 3.500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Titre III.- Année sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- 1.) EUROPALUX HOLDING S.A., neuf actions (9)
- 2.) Monsieur Philippe Risch, prénommé, un action (1).

Total: dix (10) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents Euros (EUR 1.700,-)

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Philippe Risch, administrateur de société, demeurant à Strassen.
  - b) Monsieur Manuel Diabinho Dos Santos, employé privé, demeurant à L-8384 Koerich, 15, rue de Windhof.
  - c) Mademoiselle Sonia Diabinho Dos Santos, gérante de société, demeurant à L-4671 Oberkorn, 37, avenue du Parc des Sports.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
Monsieur Christian Daubefeld, expert-comptable, demeurant à L-3461 Dudelange, 6, rue des Ecoles.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Monsieur Philippe Risch, prénommé, est nommé administrateur délégué de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances sous sa signature individuelle.
- 6) Le siège social de la société est fixé à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: P. Risch, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2004, vol. 896, fol. 80, case 1. – Reçu 350 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2004.

A. Biel.

(033106.3/203/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

**CAESAR PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.357.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the sixteenth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ANFUSBA XXI, S.L., a company incorporated under the laws of the Kingdom of Spain, having its registered office at Calle Valencia 384 Barcelona, 08010, Spain, duly represented by Mr José María Xercavins Lluch and Mr Jorge Clos Llobart, jointly acting as chief executives,

here represented by Mr Xavier Nevez, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Barcelona on 14th April 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of CAESAR PROPERTY, S.à r.l. (the Company).

**Art. 2.** The Company is established for an indefinite duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partner(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 10 hereof.



**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate and hotels. It may further execute all works of renovations and transformation as well as the maintenance of these assets.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

In the event that the manager(s) determine(s) that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company's corporate capital is set at two hundred four thousand one hundred and fifty euro (EUR 204,150.-) represented by eight thousand one hundred and sixty-six (8,166) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The corporate capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among partners. The share transfer inter vivos to non partners is subject to the consent expressed in an partners' meeting of at least seventy-five per cent of the Company's share capital. In the case of the death of an partner, the share transfer shall be made pursuant to applicable legal provisions.

**Art. 7.** The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). Neither the A manager(s) nor the B manager(s) need to be partners. The A manager(s) and the B manager(s) are appointed and dismissed by general meeting of partners acting on the votes of a majority of share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The A manager(s) and the B manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum with or without cause at any time.

Towards third parties, the A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, have the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. The A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, may execute any act without exception (other than these acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company. The Company will be bound by the joint signature of all the A and B managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager of the same category as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 8.** In carrying out their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 9.**

1. If the Company is composed of a simple partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th 1915 on commercial companies are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several partners, collective decisions are taken by ordinary general or extraordinary general meetings. The convening of general meetings is not necessary for as long as the Company has less than 25 partners. In this case, collective decisions may be taken by circular resolutions.

Every partner may take part in the collective decisions. His number of votes is equal to the number of shares which he owns and he may validly act at the meeting either in person or through a special proxy. If the Company has more than 25 partners, a general meeting must be held at least once a year during a time period determined by the articles. Extraordinary general meetings may be held under circumstances required by law.

**Art. 10.** Collective decisions are only valid if the votes cast in their favour represent more than half of the share capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of partners representing three quarters of the share capital, and must be recorded by a notarial deed.

**Art. 11.** The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

**Art. 12.** Every year the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the partner(s) at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Five per cent (5%) out of the net profit shall be placed into a legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when this reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the partner(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established and signed by all the managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or, in case of plurality of partners, by an extraordinary general meeting of the partners;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 15.** The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of any of the partners. The liquidation of the Company, if any, may occur accordingly to provisions of the law.

**Art. 16.** In the case that the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be partners and who are appointed by the partners who will specify the powers and remuneration of the liquidators.

**Art. 17.** If, and as long as one partner holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single partner company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended. In this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18.** For anything not dealt within the present articles of incorporation, the partners refer to Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended.

*Subscription - Payment*

Thereupon, ANFUSBA XXI, S.L., prenamed and represented as stated hereabove, declares to subscribe for all the shares and to pay them-up by a contribution in kind of all its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on the 15th April 2004, to which an interim balance sheet as per 15th April 2004 is attached.

According to the said certificate:

- «- all assets and liabilities of the company are shown on the attached certified balance sheet as per 15th October 2004.
- based on generally accepted accounting principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be EUR 2,041,539.45.
- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to CAESAR PROPERTY, S.à r.l.
- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to CAESAR PROPERTY, S.à r.l., will be accomplished by the undersigned.»

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind of EUR 1,837,389.45 (one million eight hundred thirty-seven thousand three hundred eighty-nine euro and forty-five cent), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

### Costs

For the purposes of the registration, the contribution in kind is valued at EUR 2,041,539.45 (two million forty-one thousand five hundred thirty-nine euro and forty-five cents). Insofar as the contribution in kind corresponds to all the assets and liabilities of a company established and having its principal established in a Member State of European Union, the Company refers to Article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for a capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand two hundred (3,200.-) euro.

### Extraordinary general meeting

The sole partner representing the whole of the Company's share capital has forthwith resolved as follows:

- 1) The registered office is established at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at one A manager and two B managers;
- 3) The meeting appoints, for an unlimited duration:

(i) ANFUSBA XXI, S.L., a company incorporated under the laws of Spain, registered with the Commercial Registry of Barcelona under the number B-28.399, having its registered office at Calle Valencia 384, Barcelona, Spain, as A manager of the Company;

(ii) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 27, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, as B manager of the Company; and

(iii) Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, born in Merano, Italy, on the 23rd March 1973, with professional address in 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as B manager of the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ANFUSBA XXI, S.L., une société de droit espagnol, établie et ayant son siège social à Calle Valencia 384, Barcelone, Espagne, dûment représentée par Monsieur José Maria Xercavins Lluch et Monsieur Jorge Clos Llombart, agissant conjointement comme administrateurs-délégués,

ici représentée par Me<sup>e</sup> Xavier Nevez, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 avril 2004 à Barcelone.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts (les Statuts) comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendraient associés des parts sociales émises ci-après, une société à responsabilité limitée sous la raison sociale de CAESAR PROPERTY, S.à r.l., (la Société).

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment sur décision des associés, statuant comme en matière de modification des statuts dans les conditions édictées à l'Article 10 ci-après.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers et hôtels. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Des succursales ou bureaux tant dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger peuvent être créés sur simple décision des gérants.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre mille et cent cinquante euros (EUR 204.150) euros représenté par huit mille cent soixante-six (8.166) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles au regard du surplus du prix d'achat. La décision de la Société de racheter ses parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Un transfert de parts sociales entre vifs à un eu plusieurs non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée des associés représentant au moins soixante quinze pour cent du capital social. En cas de décès d'un associé, le transfert des parts sociales sera réalisé conformément aux dispositions légales applicables.

#### **Art. 7.**

La Société est administrée par un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Ni les gérants A, ni les gérants B, ne doivent être associés. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social, cette dernière déterminant leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B peuvent être réélus et peuvent être révoqués ad nutum à tout moment avec ou sans motif.

Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'administration ordinaire de la Société. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B agissant conjointement peuvent exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de tous les gérants de catégorie A et B.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, par télécopie ou câble, télégramme ou télex, un autre gérant comme son fondé de pouvoir. Chaque gérant peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres, et la participation à une réunion par de tels moyens sera assimilée à une présence physique à une telle réunion. Les réunions peuvent aussi être tenues par simple conférence téléphonique.

Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des gérants.

Dans ces cas, de telles résolutions ou décisions peuvent être prises expressément, soit en étant formulées dans une résolution circulaire, ou transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur, ou par téléphone, téléconférence eu par tout autre moyen de télécommunication approprié.

Pareille résolution écrite pourra être prise dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu.

**Art. 8.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle. Comme simples mandataires de la Société, ils n'est ne sont responsables que de l'exécution correcte de son leurs mandats.

#### **Art. 9.**

1. Si la Société est composée d'un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas applicables dans une telle hypothèse.

2. Si la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises par assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. La convocation des assemblées générales n'est pas nécessaire, si la Société a moins de 25 associés. Dans ce cas, les décisions collectives peuvent être prises par résolution circulaire.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement agir en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire spécial. Si la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale devra au minimum être tenue une fois par an à la date déterminée par les Statuts. Des assemblées générales extraordinaires pourront être tenues dans les circonstances requises par la loi.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les votes exprimés en leur faveur représentent plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts, ne pourront être prises que si les votes exprimés en leur faveur représentent au moins les trois quarts du capital social et devront être enregistrés par acte notarié.

**Art. 11.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, les gérants établissent les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont à la disposition de(s) l'associé(s) au siège social de la Société.

**Art. 14.** Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire à partir du moment où la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde est à la disposition des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis et signés par tous les gérants,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 15.** La Société ne sera pas dissoute par la mort, l'interdiction, la banqueroute ou l'insolvabilité d'un des associés. La liquidation de la Société, le cas échéant, sera faite conformément aux dispositions légales.

**Art. 16.** Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, le(s) associé(s) se réfèrent à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, ANFUSBA XXI, S.L., préqualifiée et représentée comme ci-dessus, déclare souscrire l'ensemble des parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature de tous ses éléments d'actif et de passif.

La propriété et la valeur desdits éléments d'actif et de passif ont été certifiés au notaire soussigné au moyen d'un certificat en date du 15 avril 2004 auquel a été annexé un bilan intérimaire au 15 avril 2004.

Selon ce certificat:

«- l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la société sont détaillés dans le bilan certifié au 15 avril 2004, annexé à la présente.

- la valeur nette de la société, telle qu'elle résulte du bilan annexé à la présente et calculée sur la base de principes comptables généralement acceptés, est estimée à EUR 2.041.539,45.

- il n'existe aucun obstacle, légal ou contractuel, au transfert de propriété de tels actifs et passifs au profit de la société, CAESAR PROPERTY, S.à.r.l.

- l'ensemble des formalités relatives au transfert des droits de propriétés relativement auxdits actifs et passifs au profit de la société, CAESAR PROPERTY, S.à.r.l., seront accomplis par la soussignée.»

Le surplus entre la valeur nominale des actions émises et la valeur de l'apport en nature de EUR 1.837.389,45 (un million huit cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf euros et quarante-cinq cents) sera transféré à un compte de réserve.

Le certificat détaillé ci-dessus, demeurera, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, annexé au présent acte afin d'être formalisé auprès des autorités compétentes.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à EUR 2.041.539,45 (deux millions quarante et un mille cinq cent trente-neuf euros et quarante-cinq cents). Dans la mesure où l'apport en nature consiste en la totalité du patrimoine actif et passif d'une société établie et ayant son siège de direction effective dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trois mille deux cents (3.200,-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associée unique représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite adopté les résolutions qui suivent:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- 2) Le nombre de gérants est fixé à un gérant A et à deux gérants B;
- 3) L'assemblée nomme, pour une durée illimitée:

(i) ANFUSBA XXI, S.L., une société de droit espagnol, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Barcelone sous le numéro B-28.399, ayant son siège social à Calle Valencia 384, Barcelone, Espagne, gérant A de la Société;

(ii) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant B de la Société; et

(iii) Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, née à Merano, Italie, le 23 Mars 1973, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant B de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française: à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date sus mentionnée.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, vol. 143S, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(033625.3/230/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

**DELPHI INTERNATIONAL HOLDINGS CORPORATION LUXEMBOURG S.C.S.,  
Société en commandite simple.**

Registered office: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 99.209.

In the year two thousand and four, on the eighteenth day of February.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of DELPHI INTERNATIONAL HOLDINGS CORPORATION LUXEMBOURG S.C.S. (the «Company») having its registered office in L-4940 Bascharage, route de Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 2nd February 2004, not yet published.

The meeting was opened with M<sup>e</sup> Linda Funck, maître en droit, in the chair, who appointed as secretary M<sup>e</sup> Marc Monossohn, maître en droit, both residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Olivia Moessner residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The partners of the Company represented at the meeting and their partnership interests are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and the undersigned notary. Such attendance list will, together with the proxies of the represented partners, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

II. As appears from the attendance list, all five hundred and forty (540) partnership interests in issue in the Company are represented at the present meeting. Furthermore the represented partners declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the formalities.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the issued share capital of the Company by the contribution of participations and shares in issue in the following companies:

- a) DELPHI FRANCE HOLDING S.A.S.,
  - b) Delphi Automotive Systems Deutschland Verwaltungs GmbH
  - c) DELPHI DEUTSCHLAND, GmbH
  - d) DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS PORTUGAL S.A.
  - e) DELPHI DELCO ELECTRONICS EUROPE, GmbH
  - f) DELPHI PACKARD AUSTRIA, GmbH
  - g) DELPHI HOLDING, GmbH
- together with a share premium.

2. Consequential amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the share capital increase and the issue of partnership interests.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital from thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500) to one hundred million euro (EUR 100,000,000) by the issue of three million nine hundred ninety-nine thousand four hundred sixty (3,999,460) new partnership interests with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and against a share premium of eight hundred seventy-nine million six hundred seventy-one thousand four hundred and eighty-eight euro (EUR 879,671,488);

*Subscription - Payment*

All the new partnership interests:

- have been subscribed for by the limited partner DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS (HOLDING) Inc. a corporation duly organised and existing under the laws of the State of Delaware, USA, with its registered office at THE CORPORA-

TION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA registration number 38-3422378,

- and paid in full, together with the here-above share premium, through the contribution of:

1. 5,252,767 shares in DELPHI FRANCE HOLDING S.A.S. a company incorporated under French law with registered office in Immeuble Vision Défense, 89 bld National, 92250 La Garenne Colombes, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre under number 420 911 729, such shares representing the entire issued capital of DELPHI FRANCE HOLDING S.A.S. («Delphi France»);

2. one share representing the entire share capital in DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH, a company organised under the laws of Germany, having its address at TecCenter, 31162, Bad Salzdetfurth, Germany, registered in the Commercial Register of the Local Court of Hildesheim under number HRB 2915 («DASV»);

3. six shares representing together EUR 34,689,200 of the share capital, being 89.52% of the issued share capital in DELPHI DEUTSCHLAND, GmbH, a company organised under the laws of Germany, having its address at Vorm Eichholz 1, 42119 Wuppertal, Germany, registered in the Commercial Register of the Local Court of Wuppertal under number 2254 («DD»);

4. 1,097,855,374 shares representing 99.99% of the entire share capital of DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS PORTUGAL S.A., a company organised under the laws of Portugal, having its address at Tapada Nova, Lugar do Linhó, concelho de Sintra Portugal, registered at the Commercial Registrar of Cascais under number 6832 («DAS Portugal»);

5. one share representing the entire share capital in DELPHI DELCO ELECTRONICS EUROPE, GmbH, a company organised under the laws of Germany, having its address at Vorm Eichholz 1, 42119 Wuppertal, Germany, registered in the Commercial Register of the Local Court Wuppertal under number 10766 («Delphi Delco»);

6. one share representing 74.975% of share capital of DELPHI PACKARD AUSTRIA, GmbH, a company organised under the laws of Austria, having its address at Industriestrasse 1, 7503 Grosspetersdorf, Austria, registered with the register of firms at the Provincial Court of Eisenstadt under number FN 118126s («Delphi Packard»); and

7. one share representing the entire share capital in DELPHI HOLDING, GmbH, a company organised under the laws of Austria, having its address at Industriestrasse 1, 7503 Grosspetersdorf, Austria, registered with the register of firms at the Provincial Court of Eisenstadt under number FN 244619i («DHG»).

The above contributions to the Company have been valued at an aggregate amount of nine hundred seventy-nine million six hundred fifty-seven thousand nine hundred eighty-eight euro (EUR 979,657,988) out of which ninety-nine million nine hundred eighty-six thousand five hundred euro (EUR 99,986,500) will be allocated to the share capital and the balance of eight hundred seventy-nine million six hundred seventy-one thousand four hundred and eighty-eight euro (EUR 879,671,488) will be allocated to the share premium account which will be freely distributable.

The contribution in kind has been valued by the Unlimited Partner of the Company pursuant to a report dated 18th February 2004.

Such valuation report shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Proof of the transfer of the shares in Delphi France, DASV, DD, DAS Portugal, Delphi Delco, Delphi Packard and DHG has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a result of the increase of the share capital, the meeting resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The Company's capital is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000), represented by four million (4,000,000) partnership interests with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The unlimited partner owns 1 (one) partnership interest of a value of twenty five (EUR 25).

The limited partner owns three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,999,999) partnership interests of a par value of ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 99,999,975).»

#### *Expenses*

The contributions described above each time represent more than 65% of the shares of each of Delphi France, DASV, DD, DAS Portugal, Delphi Delco, Delphi Packard and DHG, prenamed, and are made against the issue of new shares in the Company. The parties therefore refer to the exemption of capital duty provided for by article 4-2 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail. Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes to the appearing persons they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de DELPHI INTERNATIONAL HOLDINGS CORPORATION LUXEMBOURG S.C.S. (la «Société»), ayant son siège social à Bascharage L-4940, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 février 2004, non encore publié.

Le meeting fut ouvert par M<sup>e</sup> Linda Funck, maître en droit, qui prit la présidence, et qui nomma comme secrétaire, M<sup>e</sup> Marc Monossohn, maître en droit, les deux demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur M<sup>e</sup> Olivia Moessner, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le Président, le secrétaire et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée au présent acte avec les procurations initialisées ne varietur par les parties comparantes, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cent quarante (540) parts sociales émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale.

De même, les associés représentés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour, sans obligation de justifier de l'accomplissement des formalités.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société par l'apport de participations et d'actions émises dans les sociétés suivantes:

- a) DELPHI FRANCE HOLDING S.A.S.
  - b) DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH
  - c) Delphi Deutschland, GmbH
  - d) DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS PORTUGAL S.A.
  - e) DELPHI DELCO ELECTRONICS EUROPE, GmbH
  - f) DELPHI PACKARD AUSTRIA, GmbH
  - g) DELPHI HOLDING, GmbH
- ensemble avec une prime d'émission.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et l'émission de parts sociales.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société, pour le porter de son montant actuel de treize mille cinq cent euros (EUR 13.500) à cent millions d'euros (EUR 100.000.000), par l'émission de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante (3.999.460) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et moyennant une prime d'émission de huit cent soixante-dix-neuf millions six cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 879.671.488);

#### *Subscription - Payment*

Toutes les nouvelles parts sociales:

- ont été souscrites par l'associé-commanditaire DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS (HOLDING) Inc., une société de droit de l'état de Delaware, USA, dont le siège social se trouve au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, enregistrée sous le numéro 38-3422378,

et entièrement libérées ainsi que la prime d'émission susvantee, par un apport composé de:

1. 5.252.767 actions détenues dans DELPHI FRANCE HOLDING S.A.S., une société de droit français dont le siège social est fixé au Immeuble Vision Défense, 89 bld National, 92250 La Garenne Colombes, enregistrée au du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 420 911 729, ces actions représentant l'intégralité du capital émis de DELPHI FRANCE HOLDING S.A.S. («Delphi France»);

2. une part sociale représentant l'intégralité du capital de DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH, une société de droit allemand dont l'adresse est au TecCenter, 31162, Bad Salzdetfurth, Allemagne, inscrite au Registre de Commerce de l'Amtsgericht de Hildesheim sous le numéro HRB 2915 («DASV»);

3. six parts sociales représentant ensemble EUR 34.689.200 du capital social, représentant 89,5% du capital émis de la société DELPHI DEUTSCHLAND, GmbH, une société de droit allemand ayant son adresse à Vorm Eichholz 1,42119 Wuppertal, Allemagne, inscrite au Registre Commercial de l'Amtsgericht de Wuppertal sous le numéro 2254 («DD»);

4. 1.097.855.374 actions représentant 99,99% de l'intégralité du capital de DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS PORTUGAL S.A., une société de droit portugais, ayant son siège social à Tapada Nova, Lugar do Linhó, concelho de Sintra Portugal, inscrite au Registre de Commerce de Cascais sous le numéro 6832 («DAS Portugal»);

5. une part sociale représentant l'intégralité du capital de DELPHI DELCO ELECTRONICS EUROPE, GmbH, une société de droit allemand, ayant son adresse à Vorm Eichholz 1,42119 Wuppertal, Allemagne, inscrite au Registre Commercial de l'Amtsgericht de Wuppertal sous le numéro 10766 («Delphi Delco»);

6. une part sociale représentant 74,975% du capital social de DELPHI PACKARD AUSTRIA, GmbH, une société de droit autrichien ayant son adresse à Industriestrasse 1,7503 Grosspetersdorf, Autriche, inscrite au registre des sociétés du Landesgericht Eisenstadt sous le numéro FN 118126s («Delphi Packard»); et

7. une part sociale représentant l'intégralité du capital social de DELPHI HOLDING, GmbH, une société de droit autrichien, ayant son adresse à Industriestrasse 1,7503 Grosspetersdorf, Autriche, inscrite au registre des sociétés du Landesgericht Eisenstadt sous le numéro sous le numéro FN 244619i («DHG»).



Les apports ci-dessus faits à la Société ont été évalués à un montant total de neuf cent soixante-dix-neuf millions six cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 979.657.988) dont quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros (EUR 99.986.500) seront alloués au capital social et le solde de huit cent soixante-dix-neuf millions six cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 879.671.488) seront alloués au compte de prime d'émission qui sera librement distribuable.

L'apport en nature a été évalué par l'associé-commandité de la Société suivant un rapport daté du 18 février 2004. Ce rapport d'évaluation restera annexé à cet acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de Delphi France, DASV, DD, DAS Portugal, Delphi Delco, Delphi Packard et DHG a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Du fait de l'augmentation du capital social, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) représentés par quatre millions (4.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'associé-commandité détient une (1) part sociale de commandité d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25).

L'associé-commanditaire détient trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 99.999.975).»

#### *Dépenses*

Les apports décrits ci-dessus représentent à chaque fois plus de 65% des actions de chacun de Delphi France, DASV, DD, DAS Portugal, Delphi Delco, Delphi Packard et DHG prédéfinis, et sont faits contre l'émission de nouvelles actions dans la Société. Les parties se réfèrent donc à l'exonération du droit d'apport tel que prévu par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971.

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont estimées à sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Fait à Luxembourg le jour mentionné ci-avant.

Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Funck, M. Monossohn, O. Moessner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, vol. 142S, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

J. Elvinger.

(033195.3/211/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

### **DELPHI INTERNATIONAL HOLDINGS CORPORATION LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.**

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 99.209.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

J. Elvinger.

(033196.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

### **A.G.S.I., AGENCE GENERALE ET SERVICE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.

R. C. Luxembourg B 63.005.

—  
Par lettre recommandée en date du 14 avril 2004 adressée à la société, Monsieur François David, réviseur d'entreprise, demeurant à L-1857 Luxembourg-Neudorf, 104, rue du Kiem, a déposé avec effet immédiat son mandat de commissaire aux comptes.

*Pour le commissaire démissionnaire*

M<sup>e</sup> R. Lutgen

*Avocat à la Cour*

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02467. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033333.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

**DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 52.566.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of March,  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DANKA HOLDINGS, S.à r.l., a company established in Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich,  
represented by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 29, 2004.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

The appearing party is the only partner of the «limited liability company» (société à responsabilité limitée) existing under the name of DANKALUX, S.à r.l., R.C. Luxembourg, section B, number 52.566, with registered office in Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg dated October 12th, 1995, published in the Mémorial C, number 645 of December 19th, 1995.

The Articles of Association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary dated December 17, 2001, published in the Mémorial C, number 607 of April 18, 2002.

The Company's capital is set at nine hundred and ninety nine million two hundred and eighty five thousand two hundred and six point forty US Dollars (999,285,206.40 USD) represented by nineteen million three hundred and sixty two thousand two hundred and forty (19,362,240) shares divided into fourteen million thirty six thousand two hundred and forty (14,036,240) common shares and into five million three hundred and twenty six thousand (5,326,000) redeemable cumulative preference shares of a nominal value of fifty one point sixty one US Dollars (51.61 USD) each, all entirely subscribed and fully paid up either in cash or in kind.

The partner has resolved to increase the corporate capital of the Company by five million four hundred and forty one thousand three hundred and ninety seven point thirteen US Dollars (5,441,397.13 USD), to bring it from its present amount of nine hundred and ninety nine million two hundred and eighty five thousand two hundred and six point forty US Dollars (999,285,206.40 USD) to one billion four million seven hundred and twenty six thousand six hundred and three point fifty three US Dollars (1,004,726,603.53 USD), by the creation and the issue of one hundred and five thousand four hundred and thirty three (105,433) common shares of a nominal value of fifty one point sixty one US Dollars (51.61 USD) each, together with a share premium of forty eight million nine hundred and seventy two thousand six hundred and two point eighty seven US Dollars (48,972,602.87 USD).

All the one hundred and five thousand four hundred and thirty three (105,433) new common shares will participate in the profits of the Company as of March 29, 2004.

All the one hundred and five thousand four hundred and thirty three (105,433) new common shares have been entirely subscribed by DANKA HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, represented as aforesaid.

The new common shares and the share premium have been fully paid up by the contribution in kind effected by DANKA HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, of one thousand (1.000) shares having a par value of one hundred (100) Dutch guilders (equivalent of 45 EUR) each, entirely paid up, free of all liens, charges and encumbrances representing the entirety of the share capital of DANKA HOLDINGS B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its seat at Gouda, The Netherlands and its principal place of business at Bruistensingel 208, 5232 AD 's-Hertogenbosch, The Netherlands.

It results from a balance sheet of DANKA HOLDINGS B.V. dated March 26, 2004 signed by two of its directors and from a declaration of the board of managers of the Company dated March 29, 2004, that the shares so contributed have a value of at least fifty four million four hundred and fourteen thousand US Dollars (54,414,000.- USD).

The balance sheet and the declaration of the board of managers of the Company will be signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary and shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

As a consequence, Article 6 paragraph 6.1. of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 6. - 6.1.** The company's capital is set at one billion four million seven hundred and twenty six thousand six hundred and three point fifty three US Dollars (1,004,726,603.53 USD) represented by nineteen million four hundred and sixty seven thousand six hundred and seventy three (19,467,673) shares divided into fourteen million one hundred and forty one thousand six hundred and seventy three (14,141,673) common shares and into five million three hundred and twenty six thousand (5,326,000) redeemable cumulative preference shares having a nominal value of fifty one point sixty one US Dollars (51.61 USD) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash or in kind.»

*Expenses*

The contribution in kind consisting in one thousand (1.000) shares representing 100% of the share capital of DANKA HOLDINGS B.V., a company incorporated and with registered office in the European Union, the Company refers to Article 4.2 of the law of December 29, 1971 which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, remunerations and any charges whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 6,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French Version:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars,  
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

DANKA HOLDINGS, S.à r.l., une société ayant son siège à Luxembourg, 115 avenue Gaston Diderich, représentée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DANKALUX, S.à r.l., R.C. Luxembourg, section B, numéro 52.566, avec siège social à Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 645 du 19 décembre 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 607 du 18 avril 2002.

Le capital de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent et six virgule quarante US Dollars (999.285.206,40 USD), représenté par dix neuf millions trois cent soixante-deux mille deux cent quarante (19.362.240) parts sociales divisées en quatorze millions trente-six mille deux cent quarante (14.036.240) parts sociales ordinaires et cinq millions trois cent vingt-six mille (5.326.000) parts sociales remboursables cumulatives et préférentielles d'une valeur nominale de cinquante et un virgule soixante et un US Dollars (51,61 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.

L'associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions quatre cent quarante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-sept virgule treize US Dollars (5.441.397,13 USD) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent et six virgule quarante US Dollars (999.285.206,40 USD) à un milliard quatre millions sept cent vingt-six mille six cent trois virgule cinquante-trois US Dollars (1.004.726.603,53 USD) par la création et l'émission de cent et cinq mille quatre cent trente-trois (105.433) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante et un virgule soixante et un US Dollars (51,61 USD) chacune ensemble avec une prime d'émission de quarante huit millions neuf cent soixante-douze mille six cent deux virgule quatre-vingt-sept US Dollars (48.972.602,87 USD).

Toutes les cent et cinq mille quatre cent trente-trois (105.433) nouvelles parts sociales ordinaires participeront aux bénéfices de la Société à partir du 29 mars 2004.

Toutes les cent et cinq mille quatre cent trente-trois (105.433) nouvelles parts sociales ordinaires ont été entièrement souscrites par DANKA HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée, représentée comme précisé ci-avant.

Ces nouvelles parts sociales et la prime d'émission ont été intégralement libérées par un apport en nature effectué par DANKA HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée, de mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de cent (100) florins (équivalent de 45 EUR) chacune, entièrement libérées, libres de toutes charges quelconques représentant l'entière du capital social de DANKA HOLDINGS B.V. constituée selon le droit néerlandais ayant son siège à Gouda, Pays-Bas et son principal établissement à Bruistensingel 208, 5232 AD 's-Hertogenbosch, Pays-Bas.

Il résulte d'un bilan de DANKA HOLDINGS B.V. daté du 26 mars 2004 attesté par deux de ses administrateurs et d'une déclaration du conseil de gérance de la Société datée du 29 mars 2004 que les actions apportées ont une valeur égale à au moins cinquante quatre millions quatre cent quatorze mille US Dollars (54.414.000 USD).

Le bilan et la déclaration du conseil de gérance de la Société seront signés ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire et resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

En conséquence, l'Article 6 paragraphe 6.1 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6. - 6.1.** Le capital social est fixé à un milliard quatre millions sept cent vingt six mille six cent trois virgule cinquante-trois US Dollars (1.004.726.603,53 USD), représenté par dix neuf millions quatre cent soixante-sept mille six cent soixante-treize (19.467.673) parts sociales divisées en quatorze millions cent quarante et un mille six cent soixante-treize (14.141.673) parts sociales ordinaires et cinq millions trois cent vingt-six mille (5.326.000) parts sociales cumulatives et préférentielles d'une valeur nominale de cinquante et un virgule soixante et un US Dollars (51,61 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.»

*Frais*

L'apport en nature consistant en l'apport de mille (1.000) actions représentant 100% du capital social de DANKA HOLDINGS B.V. constituée et ayant son siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont évalués à approximativement EUR 6.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 143S, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

P. Frieders.

(033469.3/212/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

**DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 52.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

P. Frieders.

(033471.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

**SAVIZOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.355.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mars,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SAVIZOR HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 435 du 6 septembre 1995, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 51.355.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Priscilla Arnould, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Rumor, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Annulation des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2002 portant sur les points 2,3,4 et 5 de l'ordre du jour et publiées au Mémorial C numéro 1360 du 19 septembre 2002.

2. Annulation de la version des statuts coordonnés datés du 3 juin 2002, publiés au Mémorial C, numéro 1357 du 19 septembre 2002.

3. Conversion de la devise du capital en EUR de sorte que le capital s'élève désormais à EUR 3.098.741,39 représenté par 6.000 actions sans désignation de valeur nominale et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Modification de la dénomination sociale de SAVIZOR HOLDING S.A. en SAVIZOR S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

5. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

6. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler les résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2002 portant sur les points 2,3,4 et 5 de l'ordre du jour et publiées au Mémorial C, numéro 1360 du 19 septembre 2002.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler la version des statuts coordonnés datée du 3 juin 2002 et dont la mention concernant le dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés a été publiée au Mémorial C, numéro 1357 du 19 septembre 2002.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euro, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social, jusque-là de six milliards de liras italiennes (LIT 6.000.000.000,00) est actuellement de trois millions quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante et un virgule trente-neuf euros (EUR 3.098.741,39).

Dès lors, le premier alinéa de l'article trois des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante et un virgule trente-neuf euros (EUR 3.098.741,39), représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en SAVIZOR S.A., et de modifier, par conséquent, l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAVIZOR S.A.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participation financière et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

#### *Sixième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. François, P. Arnould, L. Rumor, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, vol. 20CS, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

E. Schlessler.

(033278.3/227/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**SAVIZOR S.A., Société Anonyme,  
(anc. SAVIZOR HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 51.355.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

E. Schlessler.

(033280.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**TOOLBIRD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 47.463.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale des actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 10 juin 2002 à 10 heures 00*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée, relative à la conversion en euros du capital des sociétés commerciales, le capital social est converti et augmenté à concurrence de 13,31 euros par incorporation des réserves de sorte que le capital social, actuellement d'un montant de LUF 1.250.000,-, s'élève à 31.000,- euros, représenté par 125 actions d'une valeur nominale de EUR 248,- chacune, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

- L'Assemblée décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. § 1.** le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) actions de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 14, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Délivré à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

G. Lecuit.

(033143.3/220/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**TOOLBIRD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 47.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

G. Lecuit.

(033144.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**MONDI INVESTMENTS (AUSTRIA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. MAUVE HOLDINGS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 98.996.

In the year two thousand and four, on the fifteenth of April.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SLANEY LIMITED, a company with registered office at 80, Broad Street, Monrovia, Liberia,  
here represented by Ms Sonia Garcia, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520  
Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 14, 2004.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MAUVE HOLDINGS, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 98.996, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 9, 2004, published in the Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 327 of March 23, 2004.

- The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euros (EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five (125.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Conversion of the currency of the share capital from EUR to USD so as to fix said share capital at USD 15,000.-.  
2. Fixation of the par value of the shares at USD 50.- and correlative increase of the number of shares from 100 up to 300.

3. Increase of the corporate capital by USD 50,000.-, so as to raise it from its present amount of USD 15,000.- up to USD 65,000.- by the creation and issue of 1,000 new shares of a par value of USD 50.- each.

4. Acceptance of ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED as subscriber.

5. Subscription and payment of the new shares by contributing all assets and liabilities together constituting the entire net assets of ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED with a value of USD 193,872,000.-. The surplus between the net assets of ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED and the aggregate nominal value of the shares to be issued in exchange will be transferred to a share premium account.

6. Subsequent amendment of Article 6, paragraph 1, of the Articles of Association.

7. Change of the denomination of the Company to MONDI INVESTMENTS (AUSTRIA), S.à r.l., and subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Association.

8. Transfer of the Company's registered office to 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

9. Resignation of the present manager and appointment of a new manager.

10. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The currency of the Company's share capital is converted from EUR to USD at a rate of USD 1.20 for 1.- EUR, so that said share capital is fixed at USD 15,000.-.

*Second resolution*

The par value of the shares is fixed at USD 50.- and correlatively the number of shares is increased from 100 up to 300.

*Third resolution*

The share capital of the Company is increased by an amount of USD 50,000.- so as to raise it from its present amount of USD 15,000.- up to USD 65,000.- by the creation and issue of 1,000 new shares of a par value of USD 50.- each.

These new shares have been entirely subscribed by and paid-up by a contribution in kind consisting of all assets and liabilities together constituting the entire net assets of ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and having its registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom,

here represented by Ms Sonia Garcia, prenamed,

by virtue of a proxy given on April 14, 2004.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It results from a certificate drawn up on April 13, 2004, and signed by Mr Nicholas Jordan, acting in his capacity as Director of ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED, that all the assets and liabilities («Net Assets») of ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED are valued at USD 193,872,000.-, the interim accounts of said company as at April 13, 2004 having been attached thereto.

It results likewise from the precited certificate that:

«1. The Company's assets and liabilities are as recorded in the attached balance sheet of the Company as at April 13, 2004.

2. The Company has full ownership of such assets.

3. All of such assets are free from any charge or encumbrance save as arises from the agreement by the Company to contribute such assets to MAUVE HOLDINGS S.à r.l. in the manner described below.

4. All of such assets are freely transferable and all legal and regulatory requirements for the due transfer of such assets to MAUVE HOLDINGS, S.à r.l., have been or will be complied with.»

Such interim accounts and certificate, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aggregate amount of USD 193,872,000.- is allotted for USD 50,000.- to the corporate capital of the Company and for 193,822,000.- to a share premium account.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the three preceding resolutions, Article 6, paragraph 1 of the Articles of Association is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. Paragraph 1.** The Company's capital is set at sixty-five thousand (65,000.-) US dollars (USD) represented by one thousand and three hundred (1,300) shares of a par value of fifty (50.-) US dollars (USD) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

#### *Fifth resolution*

The denomination of the Company is changed from MAUVE HOLDINGS, S.à r.l., to MONDI INVESTMENTS (AUSTRIA), S.à r.l.

As a consequence, Article 3 of the Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The Company exists under the name of MONDI INVESTMENTS (AUSTRIA), S.à r.l.»

#### *Sixth resolution*

The Company's registered office is transferred from 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg to 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

#### *Seventh resolution*

The resignation of the present manager SOLON DIRECTOR LIMITED, R.C. 108.186B, a company having its registered office at TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, is accepted and discharge is given to him for the execution of his mandate until today.

The following is appointed as new manager for an unlimited period:

- Mr Theodorus Adrianus Maria Bosman, accountant, born in Amsterdam (NL) on January 28, 1954, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

#### *Valuation*

For all purposes the present contribution in kind is valued at one hundred sixty-one million five hundred and sixty thousand euros (EUR 161,560,000.-)

#### *Contribution Tax*

Since the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of the company ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED, incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the Law dated 29th December 1971, which provides for contribution tax exemption in such case.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quinze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SLANEY LIMITED, une société avec siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, ici représentée par Mademoiselle Sonia Garcia, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 14 avril 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MAUVE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 327 du 23 mars 2004.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.



- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Conversion de la devise du capital social de EUR en USD pour fixer ledit capital social à USD 15.000,-.
2. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à USD 50,- et augmentation corrélative du nombre de parts sociales de 100 à 300.
3. Augmentation du capital social à concurrence de USD 50.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 15.000,- à USD 65.000,- par la création et l'émission de 1.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 50,- chacune.
4. Acceptation de ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED comme souscripteur.
5. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par l'apport de tous les actifs et passifs constituant l'ensemble les actifs nets de ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED d'une valeur de USD 193.872.000,-. Le surplus entre les actifs nets de ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED et la valeur nominale totale des parts sociales à émettre en contrepartie sera affecté à un compte de prime d'émission.
6. Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.
7. Changement de la dénomination sociale de la Société en MONDI INVESTMENTS (AUSTRIA), S.à r.l., et modification subséquente de l'article 3 des statuts.
8. Transfert du siège social de la Société au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.
9. Démission du gérant actuel et nomination d'un nouveau gérant.
10. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La devise du capital social est convertie de EUR en USD au taux de change de USD 1,20 pour EUR 1,- de sorte que ledit capital social est fixé à USD 15.000,-.

*Deuxième résolution*

La valeur nominale des parts sociales est fixée à USD 50,- et corrélativement le nombre de parts sociales est augmenté de 100 à 300.

*Troisième résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de USD 50.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 15.000,- à USD 65.000,- par la création et l'émission de 1.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 50,- chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par un apport en nature de tous les actifs et passifs constituant l'ensemble les actifs nets de ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED, une société constituée sous les lois d'Angleterre, avec siège social au 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume Uni, ici représentée par Mademoiselle Sonia Garcia, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 14 avril 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il résulte d'un certificat établi le 13 avril 2004, et signé par Monsieur Nicholas Jordan, agissant en sa qualité d'administrateur de ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED, que tous les actifs et passifs («Actifs Nets») de ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED sont évalués à USD 193.872.000,-, les comptes intérimaires au 13 avril 2004 de ladite société y étant annexés.

Il résulte également du certificat précité que:

- «1. Les actifs et passifs de la Société sont repris dans le bilan intérimaire annexé tel qu'établi au 13 avril 2004.
2. La Société a la pleine propriété des actifs nets;
3. Les Actifs Nets ne sont grevés d'aucun gage ou charge ainsi qu'il résulte de l'accord de la Société de faire l'apport de ces actifs nets à MAUVE HOLDINGS, S.à r.l., de la manière décrite ci-dessous.
4. Tous ces actifs nets sont librement transmissibles et il a été ou sera fait droit à toutes les exigences légales et réglementaires en relation en vue du transfert de ces actifs nets à MAUVE HOLDINGS, S.à r.l.»

Ces comptes intérimaires et certificat, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Le montant total de USD 193.872.000,- est affecté pour USD 50.000,- au capital social de la Société et USD 193.822.000,- à un compte de prime d'émission.

*Quatrième résolution*

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-cinq mille (65.000,-) dollars US (USD), représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante (50,-) dollars US (USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

*Cinquième résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée de MAUVE HOLDINGS, S.à r.l., en MONDI INVESTMENTS (AUSTRIA), S.à r.l.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société existe sous la dénomination de MONDI INVESTMENTS (AUSTRIA), S.à r.l.»

*Sixième résolution*

Le siège social de la Société est transféré du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg.

*Septième résolution*

La démission du gérant actuel SOLON DIRECTOR LIMITED, R.C. 108.186B, une société avec siège social au TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Theodorus Adrianus Maria Bosman, «accountant», né à Amsterdam (NL) le 28 janvier 1954, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

*Evaluation*

Pour tous besoins le présent apport en nature est évalué à cent soixante et un millions cinq cent soixante euros (EUR 161.560.000,-).

*Droit d'apport*

Etant donné que le présent apport en nature consiste en la totalité du patrimoine (actif et passif) de la société ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED, constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Garcia, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, vol. 20CS, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(033620.3/230/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

**MONDI INVESTMENTS (AUSTRIA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. MAUVE HOLDINGS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R. C. Luxembourg B 98.996.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 416 du 15 avril 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(033622.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

**IMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.410.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMAR S.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 76, rue du Golf constituée suivant acte notarié en date du 16 février 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 568 du 9 août 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié, en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 521 du 4 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences économiques, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal et changement subséquent de l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> phrase.

2. Révocation d'un des trois administrateurs actuels de la société et nomination d'un nouvel administrateur.

3. Révocation du commissaire aux comptes actuel et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Autorisation au conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal (B.P. 282, L-2012 Luxembourg) et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> deuxième phrase des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> phrase.** Cette société aura son siège à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer:

- Monsieur Guy Hennico, directeur de banque, demeurant à L-8368 Hagen, 25, an der Laach, de sa fonction d'administrateur, nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 novembre 2001,
- la société EUWEHA S.A. avec siège social à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, de sa fonction de commissaire aux comptes, nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 novembre 2001, et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur:

- Monsieur Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la société de l'année 2006.

L'assemblée générale confirme Monsieur Jean Tressel, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 82 rue Gabriel, dans sa fonction d'administrateur respectivement d'administrateur-délégué, et Monsieur Patrick Eschette, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 28 décembre 1971, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Ceinture Beau-Site, dans ses fonctions d'administrateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur René Moris, expert-comptable, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de la société de l'année 2006.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires.

Un deuxième administrateur-délégué, Monsieur Patrick Eschette, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents Euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Meyers, A. Braquet, P. Eschette, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

G. Lecuit.

(033664.3/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

**IMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

G. Lecuit.

(033668.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

---

**LES BARONNIES D'ARMAGNAC S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 89.828.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière  
extraordinaire à la date du 15 avril 2004*

- En exécution de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a décidé de continuer les affaires de la société.

- La société EUROCOMPTE S.A., R. C. Luxembourg B 37.263, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg a été nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de la société EURO ASSOCIATES, R. C. Luxembourg B 23.090, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire aux comptes remplacé.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02825. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033029.3/1051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**BARKER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.632.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 novembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Judy Murray en remplacement de Madame Angela Jago.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Madame Judy Murray, 171 Windsor Street, NSW 2021 Paddington, Australie,
  - Monsieur Ian James Douglas Murray, 171 Windsor Street, NSW 2021 Paddington, Australie,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Puis cette Assemblée a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Ian Frederick Ledger avec effet au 30 juin 2001 et a nommé en son remplacement Monsieur Alexander Hamilton, 2 Old Brompton Road, Suite 686, SW7 3DQ London, Royaume-Uni. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Enfin lors de cette Assemblée, le mandat du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, 15, boulevard Roosevelt, L-2018 Luxembourg,  
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

*Pour extrait sincère et conforme*

*BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.*

*Agent domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP03935. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033316.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**SHS NORDBANK INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxembourg B 14.784.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 29. März 2004*

VI. Herr Dr. Hans-Albrecht Sasse ist zum 2. August 2003 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit wie folgt zusammen:

Franz S. Waas, Vorsitzender

Hans Berger

Ulrich W. Ellerbeck

Dr. Hans Lukas

Dr. Wolf-Albrecht Prautzsch

Alexander Stuhlmann.

Luxembourg, den 13. April 2004.

SHS NORDBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033115.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**ETMF II E LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 87.559.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 31 mars 2004*

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour un terme de six ans; son mandat viendra dès lors à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés qui se tiendra au cours de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour ETMF II E LUXCO, S.à r.l.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP04099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033137.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**DECOGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.526.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 avril 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 3 juin 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Robert Hovenier, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Gérard Birchen, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123 Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour DECOGEST S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP03966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033344.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**MERCHANT FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 69.604.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(033171.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**MERCHANT FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 69.604.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 mars 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

*Signature Catégorie A*

- Monsieur Domenico Federici Zuccolini, administrateur de sociétés, demeurant à I-41012 Carpi/MO, Sott. Argine Motta 59.

*Signature Catégorie B*

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033167.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**FALKLAND S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.430.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(033177.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**FALKLAND S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.430.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2004*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033173.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**ETMF II C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 78.988.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 31 mars 2004*

Les Associés décident de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour un terme de six ans; son mandat viendra dès lors à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés qui se tiendra au cours de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour ETMF II C, S.à r.l.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP04104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033151.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**REGILUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 625.100,- EUR.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.533.

Avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004 LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Luxembourg.

Le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour REGILUX INVESTMENTS, S.à r.l.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

J.-C. Dauphin / R. Brand

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP03954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033318.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---

**AIG MULTILABEL SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 92.052.

*Auflösung des Teilfonds AIG MULTILABEL SICAV - Eagle Wings Strategy Fund*

Der Verwaltungsrat der AIG MULTILABEL SICAV hat gemäss Kapitel 17 («Schliessung und Verschmelzung eines Teilfonds») des Verkaufsprospektes beschlossen, den o.g. Teilfonds (der «Teilfonds») mit Wirkung zum 16. Juli 2004 aufzulösen.

Grund für diese Auflösung ist die Tatsache, daß das Netto-Fondsvermögen des Teilfonds unter einem Betrag liegt, den der Verwaltungsrat als Mindestbetrag ansieht um den Teilfonds in einer wirtschaftlich effizienten Weise zu verwalten.

Die im Zusammenhang mit der Auflösung des Teilfonds verbundenen Kosten werden auf EUR 8.853,- festgelegt und in der Netto-Inventarwertberechnung vom 16. Juni 2004 berücksichtigt.

Die Anteilhaber des aufzulösenden Teilfonds können auf der Basis des jeweiligen Netto-Inventarwertes Anteile eines anderen Teilfonds erwerben oder bis zum Datum der Auflösung ihre Anteile an den aufzulösenden Teilfonds zurückgeben und auf Basis des Netto-Inventarwertes ohne Berechnung von Kosten deren Rückzahlung beantragen.

Ab dem 16. Juni 2004 ist die Zeichnung von Anteilen des Teilfonds nicht mehr möglich.

Nach dem 16. Juli 2004 wird die DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. als Depotbank den Liquidationserlös abzüglich der mit der Liquidation verbundenen Kosten im Einvernehmen mit dem Verwaltungsrat unter die Anteilhaber im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilen.

Nach Abschluß der Liquidation verbleiben die Liquidationserlöse für Anteile, die nicht eingereicht wurden, für eine Frist von höchstens sechs Monaten ab dem Datum des Abschlusses des Liquidationsverfahrens bei der Depotbank; danach werden die übrigen Liquidationserlöse bei der Caisse de Consignation hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Die vorstehenden Änderungen werden in dem Verkaufsprospekt datiert auf Juli 2004, welcher am Sitz der Gesellschaft, welcher ebenfalls Sitz der Depotbank ist sowie bei allen Zahlstellen erhältlich ist, widergespiegelt.

Luxemburg, im Juni 2004.  
(03309/755/29)

Der Verwaltungsrat.

**TREVICE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 57.315.

Notice is hereby given to the shareholders of TREVICE FUND, SICAV that a  
**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**  
of shareholders shall be held at NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, on Tuesday 20 July 2004 at 11.00 a.m. local time, with the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the registered office of the Company to 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel and amend first sentence of Article 4 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:
2. «The registered office of the Corporation is established in Sandweiler, in the Grand Duchy of Luxembourg.»

The decisions on the agenda of this second extraordinary general meeting shall be validly made without quorum and at a majority of two thirds of the votes of the shareholders present or represented at the meeting.

In order to vote at the second extraordinary general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to NORDEA BANK S.A., 672, rue de Neudorf, P.O. Box 562, L-2015 Findel, for the attention of Transfer Agency Department, to arrive no later than Friday 16 July 2004. Proxy forms can be obtained from NORDEA BANK S.A.

Luxembourg, 16 June 2004.  
(03289/755/22)

By order of the Board of Directors of TREVICE FUND, Sicav.

**INHALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 35.678.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société, qui se tiendra le lundi 5 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels 2003 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

I (03225/3560/16).

**TEPIMO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 58.726.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 7 juillet 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,



4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

I (03204/833/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**WARDLEY ASIA PACIFIC INVESTMENTS LIMITED, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 36.299.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *June 25, 2004* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2003; allocation of the net results;
3. Ratification of the Interim Dividend;
4. Ratification of the Director's remuneration for the year ended 31 December 2003;
5. Discharge to the Directors
6. Statutory Appointments
7. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

(02508/755/21)

By order of the Board of Directors.

---

**SADYD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 31.878.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *6 juillet 2004* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

I (03182/045/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**CRYSTAL BULL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 56.315.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *21 juillet 2004* à 9.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03254/696/14)

Le Conseil d'Administration.

---

29554

**MINGUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 83.700.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 5 juillet 2004 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
6. Divers.

I (03247/655/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**EUROPÄISCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
H. R. Luxemburg B 86.427.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 7. Juli 2004 um 14.00 Uhr, in 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, mit folgender Tagesordnung stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Vorlage der Jahresabschlüsse und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung der Jahresabschlüsse sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2002 und 31. Dezember 2003.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Neuwahlen.
6. Beschlussfassung über die Verlegung des Gesellschaftssitzes.
7. Verschiedenes.

I (03288/534/19)

*Der Verwaltungsrat.*

**PRIME INVEST I, Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.202.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on July 23, 2004 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.

The statutory general meeting held on April 14, 2004 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on July 23, 2004, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

I (03287/534/15)

*The Board of Directors.*

**VILLENEUVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 42.989.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;

2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03304/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATHENA VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.022.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 juillet 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03305/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUROPEAN TRADE CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 79.158.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du lundi 5 juillet 2004 à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Nominations;
- f. Divers.

I (03248/780/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LOCARENT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.103.

A la demande de LOCARENT FINANCE S.A., les obligataires de LOCARENT S.A. sont convoqués par la présente à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des obligataires qui se tiendra le 2 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social de la société 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du transfert des obligations de la société LOCARENT S.A. vers la société LOCARENT FINANCE S.A. dans le cadre des conventions de cession de biens entre les deux entreprises en date du 5 avril 2002.
2. Approbation du transfert des obligations de la société LOCARENT FINANCE S.A. vers la société A.E.H. PARTICIPATIONS S.A. en date du 23 décembre 2002.

I (03253/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANCIERE DE L'YSER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.986.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 juillet 2004 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03306/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OBANOSH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 44.378.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 5 juillet 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

I (03252/833/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATLANTIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 80.882.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 juillet 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03255/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PIERRA MENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 77.672.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 juillet 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;

2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03307/817/18)

Le Conseil d'Administration.

**RAVAGO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 70.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Etat des comptes au 31 décembre 2003
2. Nominations statutaires
3. Rectificatif au sujet de la nomination du commissaire aux comptes pour les comptes clôturant au 31 décembre 2003
4. Nomination d'un réviseur d'entreprises pour la revue des comptes consolidés.
5. Divers.

I (03308/795/16)

Le Conseil d'Administration.

**AMERICAN EXPRESS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 50.216.

Shareholders are kindly invited to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of AMERICAN EXPRESS FUNDS (the «Company»), which will take place at the registered office of the Company: 69, route d'Esch, Luxembourg on 2 July, 2004 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda to amend the articles of incorporation (the «Articles») of the Company

1. To amend Article 4 of the Articles to confirm that the address of the registered office may be transferred within the City of Luxembourg by resolution of the board of directors (the «Board») of the Company.
2. To amend Article 5 of the Articles to replace the Luxembourg francs amount stated in relation to the minimum share capital of the Company by the equivalent Euro amount.
3. To amend Article 6 of the Articles to (i) provide further flexibility to the Board to determine if the Company will issue shares (the «Shares») in bearer and/or registered form, and (ii) to facilitate the execution and the issuing of any such Share Certificates (including temporary certificates).
4. To amend Article 7 of the Articles to clarify the circumstances under which the Company may restrict or prevent ownership of Shares of the Company.
5. To amend Articles 7, 20 and 21 of the Articles to allow the Company to impose a market timing penalty in an amount to be determined by the Board from time to time, and set out in the Prospectus.
6. To amend Article 11 of the Articles to reduce the prior notice required in advance of shareholder meetings from 15 days to not less than 8 days.
7. To amend Article 12 of the Articles to remove the U.S. residence restriction on members of the Board.
8. To amend Article 15 of the Articles to replace obsolete wording in the list of geographic regions in which the Company is permitted to invest.
9. To amend Article 15 of the Articles to enable the assets of the Company to be managed on a pooled basis with assets of other collective investment undertakings or assets of other portfolios within the Company.
10. To amend Article 20 of the Articles so as to provide more flexibility to the Board on permitted conversions.
11. To amend Article 20 of the Articles to specify the circumstances under which Shares may be compulsorily redeemed, converted or merged with another Share class or another Luxembourg undertaking for collective investment in transferable securities.
12. To amend Article 21 of the Articles by deleting the last sentence of the 1st paragraph for the sake of clarity.
13. To amend Article 21 of the Articles to permit the Company to value (i) securities listed on an exchange or traded on other regulated markets at the closing price instead of the last known price, and (ii) any securities using a different pricing method than the primary method listed in the Articles currently for such securities, where deemed appropriate by the Board and disclosed in the Prospectus.
14. To amend Article 21 of the Articles to provide that each portfolio of the Company shall only be liable for its own debts and obligations.
15. To amend Article 25 of the Articles to remove obsolete information about the first accounting year.

For the EGM to be properly convened, a quorum of 50% of the shares outstanding will be required. Once the quorum requirement has been met, resolutions must be passed by the affirmative vote of 2/3 of the shares present or represented by proxy. Each share is entitled to one vote. Should the quorum requirement not be met, the EGM will be reconvened in order to be held at the earliest 1 month following the first meeting, with no quorum requirement. A proxy submitted for the first meeting shall remain in effect for the subsequent reconvened meeting.

Shareholders who are unable to attend this meeting are invited to send a proxy to the registered office of the Company to arrive not later than 30 June 2004. A copy of the revised Articles may be obtained at the registered office of the Company.

I (03310/755/49)

*By order of the Board of Directors.*

**ARCOTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.356.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 juin 2004 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectations des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01674/000/14)

**SAMAT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 68.282.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 juin 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02290/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**LINDWAY INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 85.596.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 24 juin 2004 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02434/546/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**HSBC INTERNATIONAL SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 84.174.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the Sicav, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *June 25, 2004* at 12.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. To adopt the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the period ended as at March 31, 2004; to carry forward the net results for the period ended as at March 31, 2004;
3. To grant full discharge from their respective duties to the Directors having been in office until March 31, 2004;
4. To acknowledge the resignation as Directors of Mr. Mark Christopher Parfitt and Mr. Martin David Spurling and to ratify the cooptation as Directors respectively of Mr. Timothy James Charman and Mr. Daniel Vincent Massey in replacement;
5. To renew the mandates as Directors of Mr. Guy Anthony Hamilton, Mr. Timothy James Charman, Mr. Geoffrey Cook, Mr. Christopher John Meade Keirle, and Mr. Daniel Vincent Massey for a period of one year ending on the date of the next Annual General Meeting to be held in 2005, or until their successors have been appointed;
6. To renew the mandate of KPMG, Luxembourg as Auditor for a period of one year ending on the date of the next Annual General Meeting to be held in 2005;
7. Miscellaneous.

Shareholders are advised that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

II (02255/755/26)

*The Board of Directors.*

**GERONIMO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.693.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social le *25 juin 2004* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (02271/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**AREA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.976.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *25 juin 2004* à 11.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02505/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

29560

**INTERSACO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 9.531.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02274/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JAPAN DYNAMIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 21.694.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Sicav, which will be held at the registered office of the Sicav, 69, route d'Esch, Luxembourg, on June 25, 2004 at 3.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at March 31, 2004;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

II (02401/755/24)

*The Board of Directors.*

---

**ALIFINCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.045.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 juin 2004 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (02925/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---



**FINANCIERE BLANDINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.114.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02433/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JAVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.061.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 25 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de quatre Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Divers.

II (02506/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUX WEB VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.475.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 25 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02507/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SEFO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 81.375.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu jeudi 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02977/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.  
R. C. Luxembourg B 72.049.

Les actionnaires sont invités d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège de la société le 25 juin 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
- Affectation du résultat.
- Décharge aux administrateurs et commissaire.
- Nominations statutaires.
- Divers.

II (02761/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**SARASIN MULTI LABEL SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
H. R. Luxembourg B 76.310.

Die SARASIN MULTI LABEL SICAV wird am 25. Juni 2004 ihre

**JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG**

in Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy (BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Hauptsitz), um 11.00 Uhr durchführen. Folgende Punkte stehen auf der Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Berichte
  - a) der Untieranlageberater
  - b) der Revisionsgesellschaft
2. Genehmigung der Vermögensaufstellung sowie der Veränderungen des Reinvermögens für den Zeitraum bis zum 31. März 2004
3. Entlastung des Verwaltungsrates für seine Tätigkeit im Geschäftsjahr endend zum 31. März 2004
4. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Jahreshauptversammlung in 2005
5. Verwendung der Reingewinns
6. Verschiedenes

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Vollmachtsformulare werden den Eignern von Namensanteilen zugesandt und können an folgende Adressen zurückgeschickt werden:

Luxemburg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Investmentfondsabteilung, L-2951 Luxembourg  
Schweiz: BANK SARASIN & CIE AG (GB SARASIN INVESTMENTFONDS), Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel.

II (02898/755/26)

*Der Verwaltungsrat.*

**VAKRALY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 35.849.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 juin 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (02927/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**GALILEE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.888.

Afin de clôturer la dissolution de notre société, nous avons l'honneur de vous inviter à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 juin 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Statutaire le bilan et les comptes de résultats au 1<sup>er</sup> décembre 2003.
2. Donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 1<sup>er</sup> décembre 2003.
3. Entendre le rapport du liquidateur.
4. Entendre le rapport du Réviseur d'Entreprises agréé sur la liquidation.
5. Donner décharge au liquidateur.
6. Donner décharge au Réviseur d'Entreprises agréé.
7. Décider de la clôture de la liquidation.
8. Divers.

Les décisions concernant l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

L'actionnaire au porteur qui souhaite être présent ou être représenté à cette Assemblée Générale Extraordinaire doit déposer ses actions au plus tard le 21 juin 2004, soit au siège social de la Société, soit aux guichets de la KREDIET-BANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (02926/755/26)

*Le Conseil d'Administration.*

**CATERING INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 36.656.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 25 juin 2004 à 11.00 heures, au siège social, 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
8. Divers.

II (02958/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**SUN INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 79.438.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu jeudi 24 juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03094/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**VMS LUXINTER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 30.852.

Les Actionnaires de VMS LUXINTER SICAV (la «Société») sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires (l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société le Mardi 29 juin 2004 à 11.00 heures et dont l'ordre du jour sera comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société au 31 mars 2004.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 mars 2004.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou se faire représenter à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

II (03002/755/26)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.009.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 25 juin 2004 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

II (03011/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**I.B.F., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 30.538.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 30 juin 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

II (03052/1161/21)

---

**GDL FI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 88.030.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *24 juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décisions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03013/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERGARDEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 78.031.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *24 juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03014/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**G.A.F.L. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 90.483.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *25 juin 2004* à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

II (03058/833/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LATINCOM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 82.203.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 24 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03015/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LATINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 82.204.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03016/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SIXT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 82.646.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 24 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décisions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03017/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JEHAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 48.337.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03145/755/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**A.S.M. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 34.024.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 24 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03018/506/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**CODEPA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 25.961.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 24 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03019/506/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**XENOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 63.698.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 25 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2004.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (03242/584/22)

Le Conseil d'Administration.

---

**LUBESA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 82.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 24 juin 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03095/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COSTAMAR FINANCES HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 69.792.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 juin 2004 à 14.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03148/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ASSOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 650.000,- EUR.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 68.527.

Avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004, LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Luxembourg.

Le siège social de la société a été transféré du 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

*Pour ASSOLUX, S.à r.l.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

J.-C. Dauphin / R. Brand

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP03990. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033349.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

---